

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU

Mercredi 10 septembre 2025 à 19 h 30

Convocation du 1 septembre 2025

Présents : Jean-Claude VOYNET, Régis DEMEURS, Bruno FOUBERT, Muriel GUILLOT, Damien GAYRAL, Claude LAÏB,
Représenté : David RAVELLO par Muriel GUILLOT, Jean-Michel SIDO par Bruno FOUBERT

Secrétaire de la séance : Muriel GUILLOT

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2025 et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2025.

- Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Cambes et d'Assier

Les Commune de Cambes et Assier nous ont transmis le détail des frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2024/2025.

Assier : Le Coût annuel est de 1500€ par enfant, il y a deux enfants domiciliés à 50% sur la commune (garde alterné 50% des frais à charge de Camboulit) soit 1500€.

Cambes : Le Coût annuel est de 911,51€ par enfant, il y a deux enfants domiciliés à Camboulit + 1 enfant arrivé en cours d'année (6 mois sur 10) : soit 2369,92€ pour les 2,6 enfants scolarisés à Cambes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer :

- la convention avec la Commune de Cambes et à payer les frais de scolarité des enfants concernés
- la convention avec la Commune de Assier et à payer les frais de scolarité des enfants concernés

- Mise en location de l'appartement communal situé 188 Rue Pierre Thamié

Les travaux du logement situé 188 Rue Pierre Thamié sont à présent terminés.

Une annonce a été publiée afin de rechercher un locataire. Plusieurs candidatures ont été reçues et examinées selon des critères objectifs par M. Régis DEMEURS et Claude LAÏB, notamment situation professionnelle et financière du candidat, composition du foyer, ...

Par délibération en date du 26 juin 2025 le conseil municipal avait approuvé la mise en location du logement situé 188 Rue Pierre Thamié pour un loyer mensuel de 450 € à compter du 15 septembre 2025,

Après étude des différents dossiers présentés, le Conseil Municipal a constaté que la candidature de Mme Tiffany DEMONTOUX, présente les garanties nécessaires et répond aux critères de sélection fixés.

En conséquence, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide :

- **de retenir la candidature** de Mme Tiffany DEMONTOUX en qualité de locataire
- D'autoriser M. Le Maire à signer le contrat de location et tous documents afférents au nom de la Commune de Camboulit.

- Questions diverses

-Achat groupé d'électricité avec Territoire Energie 46 : Résultat du marché sur la fourniture d'électricité pour les bâtiments communaux : **Engie**, les contrats de fourniture d'électricité basculeront sur le nouveau marché à compter du 1er janvier 2026, pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2028

La séance est levée à 19h51